



Magouille juridique expertise judiciaire déclaré nul

Par **anne445**, le **15/03/2017** à **21:47**

[smile9]bonsoir
je suis victime a double titre
après avoir été esquiné et le mot est faible
plutôt même mutilé. je décide de porter plainte. une expertise a lieu ordonnée par le tgi. l'expert mandaté convoque le médecin par simple timbre. le médecin ne vient pas à l'expertise
pourtant la convocation est bien envoyée à son cabinet privé. l'expertise se déroule sans lui.
mon avocat expert en traumatisme ne vient pas déléguer sa collègue spécialisée en affaire familiale. elle ne dira rien durant toute la séance. je suis accompagné d'un expert à titre privé
5000 euros la journée. mon avocat n'a en 5 ans jamais obtenu mon dossier médical de ce médecin ni assigné à avoir les pièces en contrainte. le médecin n'a pas déclaré les actes pratiqués sur moi mais d'autre à la sécurité sociale donc à magouiller et plus personne n'en parle même pas mon avocat.
15 jours après l'expertise. l'expert envoie son pré-rapport au médecin et aux parties. le médecin prend un conseil. le conseil envoie les dires du médecin suite au pré-rapport à l'expert dans une faculté de médecine fermée en plein mois d'août.
personne ne me donne cette information. le rapport de l'expert devait être rendu début septembre. hors la faculté réouvre courant septembre, donc l'expert reçoit les dires trop tard mais rend son rapport.
3 ans après je passe au TGI en jugement et je perds. l'expertise est annulée car le pauvre médecin n'a pas pu s'exprimer.
je sens que depuis le départ on se joue de moi me prenant sûrement pour une cas sociale. je décide donc 3 ans après de téléphoner et écrire à l'expert en question
net la avec stuppeur j'apprends qu'il effectivement n'a jamais eu connaissance que le médecin avait un avocat que les dires de ce dernier son arriver à son adresse en faculté mes fermer l'été dans son casier mais que personne ne lui a donné ce courrier car pas de personnel. qu'il a cependant bien envoyé le pré-rapport au médecin en début juillet.
dans le jugement rendu le juge affirme que le médecin a donné tout le dossier médical et radio.. hors j'ai des mails de l'expert qui me dit le contraire qu'il n'a jamais rien reçu.
Mon avocat a hurlé quand je lui ai dit avoir appelé cet expert.. je ne vois pas pourquoi

il n'est plus dans l'affaire et j'estime avoir le droit de savoir. rn je lui ai transmis à mon avocat pas tous, des mails de l'expert et lui ai demandé alors de faire appel. et de dire au juge ce que je savais et avait pour preuve. rn il m'a répondu non je ne dirais rien vous m'excusez! rn il m'a dit que si je faisais appel je perdrais et que j'allais au mur. rn car l'expert n'a pas assez convoqué le médecin n'a pas répondu à ses dires. rn Mais c'est l'hôpital qui se fou de la charité! rn Le conseil du dentiste a transmis les dires dans une faculté de médecine. rn juillet et août et le rapport devait être rendu le 5 septembre. rn Tout le monde se moque de moi! rn car je veux dire quoi? rn l'article 175 a été respecté ... rn non, je ne veux pas que je refasse une nouvelle expertise. je suis à 19000 euros de frais. rn la dernière expertise ne peut pas être utilisée. l'ancienne est annulée. donc pas plus de preuve et le magistrat n'est pas tenu de tenir compte des 1er dossier vu sont annulés. rn manœuvre douteuse, faux et écriture de faux au jugement. rn donc j'ai la preuve par mail avec un expert. rn quel est mon recours? rn j'ai fait appel il est hors de question que ce Monsieur qui a magouillé à la sécurité sociale et a bousillé ma santé a mutilé mon visage a vie s'en sort. rn merci pour vos réponses. rn cordialement Anne

Par **morobar**, le **16/03/2017** à **08:56**

Bonjour, rn Comment pouvez-vous espérer obtenir des conseils avisés au vu d'une situation aussi complexe, et on ne sait pas trop après qui vous en avez. rn Vous pouvez contacter une association d'aide aux victimes d'erreurs médicales, une simple recherche sur internet vous en indiquera plusieurs.